

# **2025-2026** **GUIDE** *de la* **PETITE-ENFANCE,** *de* **L'ENFANCE,** *et de* **L'ÉDUCATION**



**AIX-EN-PROVENCE**

## INTRODUCTION

Édito de Mme Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence.....	P. 03
Ville Amie des Enfants UNICEF : des actions pour le bien et les droits de l'enfant .....	P. 05

## BIENVENUE AUX TOUT-PETITS

Aujourd'hui sur le territoire.....	P. 06
Crèches et établissements d'accueil de jeunes enfants.....	P. 06
Crèches municipales .....	P. 08
Crèches associatives .....	P. 09
Crèches et micro-crèches privées .....	P. 10
Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) .....	P. 11
Assistant(e)s maternel(le)s .....	P. 12
RPE - Mam .....	P. 12
Garde à domicile.....	P. 13

## BIENVENUE À L'ÉCOLE !

Les écoles maternelles .....	P. 16
Les écoles élémentaires .....	P. 17
Les différents temps de la journée de votre/vos enfant(s) .....	P. 18
Inscriptions et règlement des services périscolaires .....	P. 19
Vos démarches obligatoires .....	P. 19
Accompagnement des familles et des enfants .....	P. 20
- Inclusion scolaire	
- Projet d'accueil individualisé (PAI)	
- Santé scolaire	
- Protection de l'enfance	
- Soutien à la parentalité	
- École des parents et des éducateurs d'Aix et du Pays d'Aix	
Les U.L.I.S sur Aix-en-Provence .....	P. 23
Les établissements scolaires privés .....	P. 23

## LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le PEdT en quelques mots .....	P. 24
Des partenariats co-construits au nom de l'enfant .....	P. 26
- L'éducation Artistique et Culturelle	
- L'éducation par le sport	
- L'E-éducation	
Un dispositif idéal pour tous les temps de l'enfant.....	P. 28
- des temps périscolaires respectueux des besoins de l'enfant	
- des programmes spécifiques de réussite éducative	
- une offre diversifiée pour les mercredis et vacances scolaires	
Une attention particulière au climat scolaire .....	P. 29
Mercredi et vacances scolaires.....	P. 30
Une restauration scolaire de qualité .....	P. 32
Un projet global d'éducation à l'environnement .....	P. 33
Autres partenariats de la Ville d'Aix-en-Provence .....	P. 34

## DES ÉQUIPES ET DES MOYENS DÉDIÉS À L'ENFANCE

Les personnels des écoles .....	P. 37
La caisse des écoles.....	P.37
La restauration scolaire.....	P.37
La DEEPE .....	P.37

# ÉDITO

Le volet éducatif concerne au quotidien près de 9 000 élèves scolarisés dans 76 écoles municipales, permettant ainsi aux citoyennes et citoyens de demain d'être accompagnés sur le chemin de la vie.

Le Plan « Bien vivre à l'école », axé sur l'amélioration globale du cadre de vie scolaire pour les élèves et les personnels investis auprès d'eux, se poursuit dans l'ensemble de nos établissements.

La mise en place des « rues scolaires » sur certains secteurs de la ville est maintenue, et nous continuerons le développement de ce dispositif apaisant et sécuritaire sur d'autres écoles, tout en tenant compte des contraintes de vie des riverains. Par ailleurs, la professionnalisation des métiers éducatifs, traduite par des actions co-construites avec les équipes de l'Éducation Nationale se poursuit.

Nous venons, dans ce cadre, d'officialiser la co-rédaction d'une charte des collaborations consacrée aux missions des ATSEM et des enseignants en maternelles. Cet outil de travail permet d'affiner les rôles respectifs dans l'intérêt de l'enfant et des agents sur tous les temps d'école. Des formations communes ATSEM – professeurs des écoles seront de nouveau proposées.

Nos enjeux continuent aussi à porter sur l'apprentissage du bien manger en offrant la découverte de saveurs via des repas équilibrés, bio et le plus souvent en circuits courts.

Mais ces conditions de bien-être à l'école ne seraient pas complètes sans une réelle et ferme volonté de notre part à veiller que le climat scolaire soit le plus respectueux et bienveillant possible. La lutte contre le harcèlement faisant elle aussi partie des défis humains sociétaux qu'il faut atteindre absolument pour l'épanouissement de nos jeunes générations à l'école.

Ce guide 2025 – 2026 a donc été conçu pour accompagner les familles aixoises dans cette étape éducative unique, et propose une multitude d'informations sur les temps périscolaires et scolaires. Je vous en souhaite un très bon usage.



Bonne rentrée et belle année scolaire à toutes et à tous !

**Sophie JOISSAINS**  
*Maire d'Aix-en-Provence,  
Vice-présidente de la  
région Provence-Alpes-  
Côte d'Azur*



# VILLE AMIE DES ENFANTS UNICEF : DES ACTIONS POUR LE BIEN ET LES DROITS DE L'ENFANT

En novembre 2021, après avoir déposé en amont un dossier de candidature à UNICEF France, la Ville d'Aix-en-Provence est devenue Ville Amie des Enfants – UNICEF. Ce conventionnement est obtenu jusqu'en 2026. Les objectifs en sont les suivants :

1. Permettre aux enfants de grandir dans des villes saines, sûres, connectées et inclusives ;
2. Proposer des services pour toutes et tous, sans discrimination ;
3. Permettre et favoriser le développement des enfants ;
4. Faciliter la rencontre avec l'art, la culture, l'environnement ;
5. Proposer un aménagement urbain adapté pour la mobilité et le bien-être de tous...

En lien constant avec l'équipe de bénévoles de l'unité locale UNICEF, la direction Education Enfance Petite Enfance et plusieurs autres directions municipales déploient un panel d'actions au sein des établissements scolaires, des associations ou lors de manifestations, pour sensibiliser aux Droits des enfant régis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (C.I.D.E.) et, ainsi, poursuivre les engagements UNICEF de manière visible pour tous. **Les objectifs UNICEF permettent de :**

## Sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable et à la biodiversité :

- Le « bon air est dans les Serres » : visites de classes aux Serres Municipales pour les sensibiliser notamment à la protection de l'environnement
- **Journée festive UNIDAY**, organisée par l'UNICEF France (en mai depuis 2017) pour célébrer l'engagement des enfants et des jeunes partout en France (en 2025, c'est le droit à vivre dans un environnement sain qui était mis à l'honneur, notamment à l'école élémentaire J. Isaac)
- La lutte anti-gaspillage alimentaire

## Favoriser les actions de sensibilisation du Comité UNICEF local à la C.I.D.E. via des actions éducatives :

- À l'école des Lauves, actions de sensibilisation pour la journée « des droits des filles » ;
- À l'école du Pont de l'Arc, en classe C.P, actions de sensibilisation aux droits des enfants, au centre social Jean-Paul Coste, actions de sensibilisation aux droits des enfants et égalité filles / garçons...
- Dans les écoles (notamment à l'école des Lauves) et les ALSH en co-construisant, par exemple, des actions pour la **Journée Internationale des Droits de l'Enfant du 20 Novembre** (activités ludiques, ateliers, spectacles...).

**Proposer des actions via des ateliers sportifs** sur les valeurs de l'**Olympisme**, durant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, ou offrir un programme sur les Droits de l'enfant à l'école des Lauves, animé par des bénévoles d'UNICEF Aix.

**Promouvoir depuis 2016 le Prix UNICEF de Littérature Jeunesse** qui permet de sensibiliser aux droits de l'enfant grâce à la lecture, et de récompenser des **ouvrages porteurs des valeurs de l'UNICEF**.

Plus d'informations sur  
les engagements UNICEF FRANCE ?

Antenne UNICEF Aix-en-Provence  
Comité Alpes-Provence  
37 bis Boulevard Aristide Briand (basé au  
Repère) 13100 Aix-en-Provence

[aix.unicef13@gmail.com](mailto:aix.unicef13@gmail.com)



# BIENVENUE AUX TOUT-PETITS

La création de la première crèche à Aix-en-Provence remonte à 1918 grâce à une initiative privée. Consciente de la nécessité d'accueillir les tout-petits dans des espaces adaptés, la Mairie ouvre en 1967 une 1<sup>ère</sup> crèche municipale et ne cesse depuis de faire évoluer cette offre de service sur tous les quartiers aixois. À ce jour, les crèches municipales sont gérées par la société Les Petits Chaperons Rouges, en délégation de service public.

En juin 2025, les services de la Ville, en partenariat avec la CAF, la PMI, UNICEF et les structures Petite Enfance aixoises, ont organisé à Corsy le Village Petite Enfance autour de rencontres, d'activités ludiques et informations sur les modes de garde et métiers de la petite enfance.

Les pages suivantes vous présentent les différents modes de garde pour les enfants de moins de 4 ans.

## AUJOURD'HUI SUR LE TERRITOIRE ...

Les structures Enfance-Petite Enfance sont constituées par :

- 1 Relais Petite Enfance
- 338 assistant(e)s maternel(le)s présents sur le Territoire
- 3 Maisons d'Assistants Maternelles
- 60 crèches (20 crèches en DSP, 8 crèches associatives, 32 crèches privées ou micro crèches) dont 5 crèches labellisées AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)
- 5 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

## CRÈCHES & ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

Un **MAC** (Multi-Accueil Collectif) est un établissement d'accueil de jeunes enfants proposant différents modes de garde (accueil régulier, occasionnel ou d'urgence) au sein d'une structure collective. Les enfants sont accueillis généralement entre 10 semaines (après le congé maternité) et 4 ans (jusqu'à l'entrée en maternelle). Un **crèche parentale** est une structure gérée et animée par les parents eux-mêmes, avec des professionnels de la petite enfance, favorisant ainsi l'implication active des familles dans l'accueil et l'éducation des enfants. Une crèche **Label AVIP** (A Vocation d'Insertion Professionnelle) est une structure d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans dont les parents reprennent une activité ou suivent une formation. Elle offre un mode de garde flexible pour faciliter la recherche d'emploi ou la reprise d'études des parents. Ce type de crèche propose souvent un accueil temporaire ou à temps partiel, adapté aux besoins des parents en insertion.



Retrouvez toutes les informations sur les modalités d'inscriptions sur les temps scolaire et périscolaire, sur la restauration scolaire, ainsi que le fonctionnement des services dédiés de la Direction Education Enfance Petite Enfance notamment dans le Règlement Périscolaire 2025 - 2026 sur le site de la Ville : [aixenprovence.fr](http://aixenprovence.fr)

# CRÈCHES *municipales*

## ● ARLEQUIN

2 Rue Nostradamus  
44 places

## ● BERLINGOT

2 Ch. de la Bosque d'Antonnelle  
- Célony  
45 places

## ● CACHE-CACHE

Av. Louis Amourig - Les Milles  
46 places

## ● CALIN – CALINE

Rue R. Cassin  
Groupe Scolaire Val St-André,  
40 places

## ● FRANÇOISE DOLTO

Av. François Vidal ZAC St. Jean -  
Luynes  
43 places

## ● L'AGORA

Bd. du Clos Gabriel  
Jas-de-Bouffan  
53 places

## ● L'AQUARELLE

Av. Jean Orsini - Puyricard  
50 places

## ● L'ATELIER

24 Av. Henri Poncet -  
Les Fenouillères  
30 places

## ● L'ILE AUX ENFANTS

16 bis Ch. de Saint-Donat  
60 places

## ● LA RIBAMBELLE

Rue Vincent Auriol - L'Esplanade  
60 places

## ● LE PETIT JARDIN

14 Pl. Romée de Villeneuve  
40 places

## ● LE TIPI

Rue R. Cassin  
Groupe Scolaire Val St-André,  
29 places

## ● LES BOUT'CHOUS

4 All. des Amandiers  
Zac des Deux Ormes  
Jas de Bouffan  
37 places

## ● LES CONTINES

Av. J.P. Coste – St. Jérôme  
34 places

## ● LES ENFANTS DU WALLON

4 Rue Hugo Ely – Jas de Bouffan  
56 places

## ● LES GRAINES D'ETOILES

Av. François Arago – La Duranne  
60 places

## ● PIN D'EPICES

Ch. du Four – Le Petit Nice  
40 places

## ● PIROUETTE

Rue Lisse Saint-Louis  
25 places

## ● POM D'HAPPY

12 Bd Président Kennedy -  
Encagnane ZUP  
66 places

## ● TOM POUCE

Rue du Chemin de fer  
Cité Corsy  
À partir de 10 mois.  
17 places

### SE RENSEIGNER SUR LES INSCRIPTIONS OU SON DOSSIER

Service familles aixoises :

✉ familles-aixoises@lpcr.fr

☎ 04 42 95 17 43 (taper 1)

🖱 <https://www.lpcr.fr/inscription>  
Si vous résidez à Aix-en-Provence :  
tapez le code 13DSP afin  
d'être orienté vers les crèches  
municipales en délégation de  
service public (DSP).





### COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut contacter  
directement les  
structures.

## CRÈCHES *associatives*

Une crèche peut être gérée par une association (loi 1901), organisme de droit privé à but non lucratif.

### ● VENDÔME

1 Rue Emile TAVAN

✉ creche.vendome13@gmail.com

☎ 04 42 26 24 64

**50 places**

### ● LES LIERRES

19 Ch. du Coton Rouge

Résidence Les Lierres (Bât B2)

✉ mac.leslierres@free.fr

☎ 04 42 27 18 06

🌐 crecheleslierres.com

**Pour 16 mois et plus.**

**30 places**

### ● NOTRE DAME DE LA MERCI

455 Av. Max Juvénal

✉ direction@notredamemerci.com

☎ 04 42 94 24 40

**42 places**

### ● LES BISOUNOURS

Les Hippocampes (Bât 7)

4 Av. J. Payot

✉ crechebisounours.aixenprovence@yahoo.fr

☎ 04 42 59 20 00

**22 places**

### ● LEÏ CAGANIS - LABEL AVIP

3 Rue Jean Lombard (Bât G2)

✉ lei-caganis@free.fr

☎ 04 42 20 77 81

🌐 lei-caganis.fr

**19 places**

### ● LA MAISON D'ANGÈLE - CRÈCHES DU SUD

75 Rue Marcellin Berthelot

✉ lamaisondangele@crechesdusud.fr

☎ 04 42 12 64 26

**15 places**

### ● LE JARDIN DE MADY - LABEL AVIP

217 Av. Jean Paul Coste

Centre socio-Culturel Jean-Paul Coste

✉ lejardindemady@gmail.com

🌐 cscjeanpaulcoste.com

☎ 04 42 27 27 07 / 04 42 27 32 96

**(à partir de 1 an - marche acquise)**

**16 places**

### ● LE PETIT PANDA - LABEL AVIP

10 Bd du Maréchal Juin

Centre Social La Provence

✉ csclaprovence.petiteenfance@gmail.com

🌐 centresociallaprovence.fr

☎ 04 42 59 19 73 / 06 69 38 62 80

**10 places**

# CRÈCHES ET *Micro*-CRÈCHES PRIVÉES

(liste non exhaustive)

## ● ARC EN CIEL - LABEL AVIP

109 Av. du Petit Barthelemy

✉ creche@ch-montperrin.fr

☎ 04 42 16 16 55

**63 places réservées au**

**personnel soignant**

**7 places externes**

## ● BABILOU

✉ babilou.fr

- Robert Schuman

29 Av. Robert Schuman

☎ 08 09 10 30 00

**26 places**

- Aix La Duranne Cézanne

380 Av. Archimède

Parc Cézanne (Bât C)

☎ 08 09 10 30 00

**35 places**

## ● BARBOUILLE ET GRIBOUILLE

- Ô Trois Oursons

890 Ch. de Bouenhoure Haut

✉ o3oursons.fr

☎ 04 88 41 38 74

**12 places**

## ● LA CABANE ENCHANTÉE

1140 Rue Ampère (Actimart II)

9 Allée des Informaticiens

✉ cabaneenchantee.com

☎ 06 15 44 20 64

**10 places**

## ● LES CHÉRUBINS

- La Petite Crèche d'Aix Les Milles

975 Rue André Ampère

✉ aix-les-milles-13290.

les-cherubins-creches.com

☎ 04 42 39 43 41

**12 places**

- La Petite Crèche de la Duranne

40 Rue Léon Foucault

Le Levant (Bât B2)

✉ aix-la-duranne-13100.

les-cherubins-creches.com

☎ 04 42 52 51 91

**12 places**

## ● UN BRIN DE MALICE

14 Allée des banquiers

☎ 06 60 75 39 83

**12 places**

## ● LES PETITS CHAPERONS ROUGES

✉ lpcr.fr

- Aix la Parade

1600 Rte des Milles

☎ 04 28 69 02 96

**31 places**

- Aix Saint-Mitre des Champs bis

20 Av. Saint Mitre des Champs

☎ 04 88 80 08 23

**12 places**

- Aix Saint-Mitre des Champs

20 Av. Saint Mitre des Champs

☎ 04 88 80 08 22

**12 places**

- Aix Les Milles Louis Amouriq

20 Av. Louis Amouriq

Résidence La Mazarine -

Les Milles

☎ 04 88 80 08 21

**12 places**

- Crèche multi-accueil Aix Lauzière

1030 Rue Jean René Guillaibert

Gauthier de la Lauzière

☎ 04 13 57 17 69

**10 places**

- Les Malicieux de Pichaury

1030 Rue Jean René Guillaibert

Gauthier de la Lauzière

☎ 04 13 57 17 69

**10 places**

- Aix la Duranne

975 Rue René Descartes

☎ 04 83 13 00 20

**90 places**

- Les Milles Juillet - label AVIP

Complexe sportif Z5

205 Av. du 12 juillet 1998

☎ 04 42 59 38 14

**25 places**

## ● LIVELI

- Capucine

1330 Ch. d'Eguilles

✉ liveli.fr/creches/capucine

☎ 04 82 53 73 93

**35 places**

## ● LES PETITS MONKEYS

- Crèche People&Baby

120 Rue de la tuilerie

✉ people-and-baby.com

☎ 07 68 81 33 48

## ● TER D'EVEIL

✉ contact@terdeveil.com

- Prunelle et Mirabelle

260 Rue René Descartes

Immeuble Grand Horizon

☎ 06 60 75 39 83

**10 places**

## ● TERRE ENCHANTÉE

- l'Abri Comptine

210 rue Frédéric Joliot

Les Milles

☎ 06 60 75 39 83

**12 places**

- Comme une Parenthèse

19 Av. des belges

☎ 06 60 75 39 83

**11 places**

## ● THE LITTLE ONES

✉ thelittleones.fr/notre-micro-creche

- L'Attrape-rêves

235 Rue Denis Papin

Le Tourillon C -

La Duranne

☎ 06 68 99 97 22

**12 places**

- Beary cool

Technopôle de l'environnement

Arbois-Méditerranée (bât.

Martel) Av. Louis Philibert

☎ 06 68 99 97 22

**12 places**

- Une Étoile dans ma Cabane

185 Av. Archimède

Les Fontaines de la Duranne

☎ 06 68 99 97 22

**12 places**

## ● VICTOLIANE

- Mélisse et Malice

530 Av. Jean Perrin - Les Milles

✉ reseauvictoliane.fr/aix-les-

milles-m-m-p222876.html

☎ 06 95 15 03 20

**10 places**

- Les Graines d'Éveil

30 Av. des Écoles Militaires

✉ reseauvictoliane.fr/aix-en-

provence-ge-p222873.html

☎ 06 95 15 03 20

**10 places**

### - Lilas et Paprika

11 Av. Jean et Marcel Fontenaille

📍 [reseauvictoliane.fr/aix-en-provence-lp-p-254867.html](http://reseauvictoliane.fr/aix-en-provence-lp-p-254867.html)

☎ 06 95 15 03 20

**10 places**

### ● JARDIN D'IRISIA AIX SUD

#### - Irisia Couleur Pinède

Europarc Pichaury, (Bât C5)

1030 Rue Jean René Guillibert

Gauthier de la Lauzière

✉ [contact@terdeveil.com](mailto:contact@terdeveil.com)

☎ 06 66 62 97 19

### ● LA MAISON BLEUE

#### - Orangette

420 Route du Puy Sainte-

Réparade

☎ 04 42 50 74 79

**10 places**

#### - Mandaline

220 Rue de la tramontane

☎ 04 42 52 57 39

**10 places**

Une **micro-crèche** est une structure d'accueil collectif destinée aux enfants âgés de moins de 6 ans. Elle emploie de trois à quatre professionnel(le)s de la petite enfance, comprenant un(e) auxiliaire de puériculture, un(e) éducateur(rice) de jeunes enfants ainsi qu'un assistant(e) d'accueil. La structure accueille au maximum 12 enfants simultanément.

### ● HESTIA

#### - Colibri de l'Arbois

35 rue de la Déesse HESTIA -

Pôle Santé Duranne Arbois

☎ 06 11 78 50 49

**10 places**

### ● MICRO-CRÈCHE DENISE

1895 Ch. de Bouenhour

📍 [microcrechedenise.wixsite.com/creche](http://microcrechedenise.wixsite.com/creche)

☎ 09 81 04 05 09

☎ 07 68 70 35 44

**12 places**

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut contacter directement les structures.

## LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

C'est un **espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription** les jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Il favorise également les échanges entre adultes.

### ● PASSERELLE ET MAISON SOLEIL

Lundi au samedi • 15h à 18h30

Immeuble les Terrasses

6 ter avenue de la Cible

☎ 04 42 38 30 87

📍 [lapasserelle.org](http://lapasserelle.org)

### ● LA MAISON SOLEIL

Lundi et jeudi • 14h30 à 17h30

Logirem à l'arrière du Bât. C4

Rue Raoul Follereau

☎ 04 42 95 05 71

📍 [lapasserelle.org](http://lapasserelle.org)

### ● LA SOURIS VERTE

Mercredi et vendredi

• 9h à 11h30

Centre Social La Provence

10 Bd du Maréchal Juin

☎ 06 69 38 62 80

📍 [centresocial-laprovence.fr](http://centresocial-laprovence.fr)

### ● LA BULLE

Lundi • 9h à 11h

(hors vacances scolaires)

(enfants de 0 à 3 ans)

Pôle Santé PMI - 1 Rue

Calmette et Guerin

☎ 04 13 31 84 11

### ● LES PETITS OURSONS

Jeudi • 9h30 à 11h30

(hors vacances scolaires)

Mercredi • 9h30 à 11h30

(pendant juillet)

20, rue Albert Lebrun

☎ 04 42 96 10 81

📍 [csc-aix-nord.fr](http://csc-aix-nord.fr)

## ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui accueille des enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. L'accueil se fait à son domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles. La personne doit obligatoirement avoir été agréée par les services du Département.



### Relais PETITE ENFANCE

Ce lieu a pour **mission d'informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil**. Il offre également pour les assistant(e)s maternel(le)s un cadre qui leur permet d'échanger sur leur profession. Le RPE n'accueille pas d'enfants mais peut organiser des animations collectives à destination des assistantes maternelles et des enfants.

À Aix-en-Provence, cette structure associative a pour objectif de **mettre en relation les parents et les assistantes maternelles agréées**. Ce lieu d'échanges offre aux parents des informations générales, la liste des assistantes maternelles agréées, une aide dans les démarches administratives...

**50 place du Château de l'Horloge**

↳ relais-assmat.fr

✉ relaisassistante.maternelle@wanadoo.fr

☎ 04 42 95 14 98

## Mam: MAISON D'ASSITANT(E)S MATERNEL(LE)S

Depuis 2010, la loi autorise les assistant(e)s maternel(le)s à **travailler hors de leur domicile dans un local commun**. Le nombre d'enfants que chaque assistant(e) maternel(le) peut accueillir est fixé par son agrément (maximum 4 enfants). Cet accueil se situe à mi-chemin entre l'accueil individuel et la collectivité. Chaque parent peut être l'employeur d'une assistante maternelle (plus d'informations sur [aixenprovence.fr](http://aixenprovence.fr))



#### ● LES BAMBINOS

16 Bd. Maréchal Juin

Immeuble le Verseau

✉ mamlesbambinos@gmail.com

☎ 09 86 24 39 16

**3 assistantes maternelles,  
4 places chacune**

#### ● L'ÎLE AUX TRÉSORS

Av. Jean Pares

Résidence les 3 mages

☎ 06 24 18 14 82

06 26 30 49 51

**2 assistantes maternelles,  
4 places chacune**

#### ● PETITS À PETONS

45 Imp. des Dapalis

Résidence La Chevalière (Bât B)

☎ 06 23 26 26 18

07 82 19 79 85

**2 assistantes maternelles,  
4 places chacune**



Une garde d'enfant à domicile est un(e) employé(e) de maison qui garde le ou les enfants (de 3 mois à 10 ans) au domicile des parents.

Il est possible d'exercer une garde partagée d'enfants de deux familles au domicile de l'une d'elles, en alternance.

## Garde À DOMICILE

(liste non exhaustive)

### ● BABYCHOU SERVICES

5 Rue Lisse des Cordeliers

☎ 09 83 70 65 10

☎ 06 66 86 74 46

### ● FAMILY SPHERE

5 Rue des Allumettes

Les bureaux de l'Arche

☎ 04 42 16 03 20

### ● KANGOUROU KIDS

3 Rue du 4 Septembre

☎ 04 84 49 24 60

### ● LA COMPAGNIE DES FAMILLES

20 Rue Maréchal Joffre

☎ 04 42 26 18 51

### ● AIDE AGE FAMILY

53 Boulevard de la République

☎ 04 65 86 23 88

### ● NOUNOU PITCHOUN / ASSADIA

298 Av. du Club Hippique

☎ 04 42 61 77 53

### ● TÉTINES & SUCETTES SARL

19 Bd. Carnot

☎ 04 42 67 22 58

### ● KINOUGARDE

5 bis Cours Sextius

☎ 04 42 60 40 31

### ● COQUINELLE

5 Rue des Allumettes

Chez Cactus

☎ 07 64 25 54 62

# BIENVENUE À L'ÉCOLE

La Ville d'Aix-en-Provence compte 38 écoles maternelles et 37 écoles élémentaires dans lesquelles se retrouvent près de 9 000 élèves sur les temps scolaire et périscolaire. La politique éducative pour les 0 - 11 ans est développée et coordonnée par la direction Éducation Enfance Petite Enfance. Les dispositifs, co-construits par les acteurs de la communauté éducative, soutiennent des actions sur tous les temps de vie de l'enfant, notamment en termes de cohésion sociale et de réussite éducative. Le Projet Éducatif de Territoire, renouvelé jusqu'en 2026, fixe et concrétise les objectifs axés sur cette réussite éducative, favorisant épanouissement et sociabilisation de l'enfant.

Au quotidien, le temps de vie à l'école est réparti essentiellement entre les équipes de l'Éducation nationale et de la Ville dont les compétences sont les suivantes :

## COMPÉTENCES ÉDUCATION NATIONALE

- L'Éducation nationale définit les programmes et transmet à travers des situations d'enseignement et d'apprentissage aux enfants, les connaissances et compétences fondamentales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Elle doit aussi évaluer les progrès et acquisitions des élèves et effectuer la tenue du dossier scolaire.
- L'Éducation nationale se charge des recrutements, remplacements et de la gestion du personnel enseignant.
- Dans le cas des écoles maternelle, les Directeurs organisent le temps de travail des ATSEM qui, pendant leur service sur le temps scolaire, sont placés sous leur autorité (Décret n°89 – 122 du 24 février 1989, relatif aux Directeurs d'école).

## COMPÉTENCES VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

- La Commune a la charge des écoles publiques implantées sur son territoire. En tant que propriétaire du bâti, elle assure l'entretien, les réparations, la construction, la reconstruction et l'extension des écoles publiques. Elle a également la charge des équipements, des crédits d'équipement (fourniture du mobilier scolaire), de fonctionnement et d'entretien des écoles.
- Le Conseil Municipal détermine l'affectation des enfants en fonction de leur lieu de résidence (sectorisation scolaire).
- La Commune assure l'encadrement hiérarchique et managérial (recrutement, remplacement, évaluation) du personnel municipal : personnels des écoles (Atsem, ARS, AE) et intervenants périscolaires.
- Elle doit aussi mettre en place et coordonner les activités périscolaires dans ses écoles maternelles et élémentaires. De ce fait elle organise des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école en dehors des heures d'école.
- La Commune a aussi, si elle le souhaite, la possibilité d'assurer la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires (compétence facultative). Il est à noter que, les dépenses destinées à la restauration scolaire ne font pas partie des dépenses obligatoires inscrites aux articles L. 212-4 et L. 212-5 du code de l'éducation.



Retrouvez toutes les informations sur les modalités d'inscriptions sur les temps scolaire et périscolaire, sur la restauration scolaire, ainsi que le fonctionnement des services dédiés de la Direction Education Enfance Petite Enfance notamment dans le Règlement Périscolaire 2025 - 2026 sur le site de la Ville : [aixenprovence.fr](http://aixenprovence.fr)

# Écoles MATERNELLES

ÉCOLES	ADRESSE	E-MAIL	TEL.
ARENE	Bd Schweitzer	ce.0132167k@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.07.65
BEAUVALLE	Av. Brossolette	ce.0130280j@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.38.98
BOYER	ZAC St-Joseph	ce.0133391r@ac-aix-marseille.fr	06.65.48.87.13
BREMOND	Avenue San Peyrès	ce.0133653a@ac-aix-marseille.fr	04.42.28.05.68
CAMPRA	13 Rue des Menuidières	ce.0130284n@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.50.76
CELONY	175 Ch. des Platrières	ce.0132706w@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.34.08
CHATEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Epée	ce.0132808g@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.18.97
COLLINE DU SERRE	13290 - Les Milles	ce.0132992g@ac-aix-marseille.fr	04.42.24.48.76
CORSY	Rue du Chemin de Fer	ce.0130282l@ac-aix-marseille.fr	04.42.64.46.81
COUTHERON	Quartier Fontrousse	ce.0132991f@ac-aix-marseille.fr	04.42.92.04.38
CUQUES	1 Rue de Cuques	ce.0131713s@ac-aix-marseille.fr	04.42.27.30.45
D'ARBAUD	Rue Charloun Rieu	ce.0132508f@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.09.36
DAUDET	Quart. Beauregard	ce.0130286r@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.50.11
DE GENNES	165 Rue jas des vaches	ce.0133951z@ac.aix-marseille.fr	04.42.39.20.42
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot	ce.0132534j@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.10.74
FERRY	15 Av. J. Ferry	ce.0132302g@ac-aix-marseille.fr	04.42.27.37.09
FLORALIES	65 Ch. Club Hippique	ce.0132386y@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.17.40
GIONO	Bd Kennedy	ce.0131908d@ac-aix-marseille.fr	04.42.92.26.61
GRANETTES	Chemin de Granet	ce.0132376m@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.23.40
GRASSI	10 Rue des Nations	ce.0130278g@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.19.22
ISAAC	35 Av J. Isaac	ce.0130288f@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.28.33
LAUVES	48 Av. P. Cézanne	ce.0130281k@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.28.44
MARESCHALE	Av. de Tubingen	ce.0132246w@ac-aix-marseille.fr	04.65.48.87.14
MAUREL	Bd Camus	ce.0132165h@ac-aix-marseille.fr	04.42.92.11.68
PAGNOL	Av. J.P.Coste	ce.0132447p@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.72.29
PAYOT	Av. de la Gde Thumine	ce.0132705v@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.17.21
PEISSON	Nle Rte de Gardanne	ce.0132354n@ac-aix-marseille.fr	04.42.24.08.53
PLATANES	Route des Alpes	ce.0130249a@ac-aix-marseille.fr	04.65.48.87.15
PONT DE L'ARC	Rte des Milles	ce.0132168l@ac-aix-marseille.fr	04.13.91.25.94
PREVERT	Av. de Tubingen	ce.0131910f@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.39.20
ROCHER DU DRAGON	Allée des Musiciens	ce.0132578g@ac-aix-marseille.fr	04.42.21.15.07
ROI RENE	Bd du Roi René	ce.0130287s@ac-aix-marseille.fr	04.42.21.43.63
SEXTIUS	34 Cours Sextius	ce.0130289u@ac-aix-marseille.fr	04.42.27.57.45
TIKNO NIGLO	Petit Arbois - Les Milles	ce.0133392s@ac-aix-marseille.fr	04.13.91.15.13
TORSE	Route du Tholonet	ce.0132581k@ac-aix-marseille.fr	04.42.21.42.63
TROIS SAUTETS	Val St-André	ce.0132897d@ac-aix-marseille.fr	04.42.27.08.65
VEIL SIMONE	90 Impasse de la Draille	ce.0134232e@ac-aix-marseille.fr	04.42.93.08.30
VAL ST-ANDRE	180 Rue Edmond Michelet	ce.0130290v@ac-aix-marseille.fr	04.42.27.90.77
WALLON	Rue Hugo Ely	ce.0132739g@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.18.12

# Écoles ÉLÉMENTAIRES

ÉCOLES	ADRESSE	E-MAIL	TEL.
ARENE	Rue Léon Blum	ce.0131911g@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.05.87
BOYER	ZAC St-Joseph	ce.0133390p@ac-aix-marseille.fr	04.42.39.21.96
BREMOND	Av. San Peyrès	ce.0133676a@ac-aix-marseille.fr	04.42.28.61.78
CELONY	200 Ch. des Platrières	ce.0131199h@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.51.11
CHATEAU DOUBLE	Rue Abbé de l'Epée	ce.0132898e@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.18.82
COUTHERON	110 Rue Yvette Bonnard	ce.0130275d@ac-aix-marseille.fr	04.42.92.13.51
CUQUES	1 Rue de Cuques	ce.0131567h@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.08.36
D'ARBAUD	12 Rue Charloun Rieu	ce.0132579h@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.17.42
DAUDET	Ch. du Four	ce.0130248z@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.06.60
DE GENNES	165 Rue jas des vaches	ce.0133951z@ac-aix-marseille.fr	04.42.93.20.42
DEUX ORMEAUX	Av. J. Payot	ce.0132535k@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.19.92
FENOUILLERES	41 Av. H. Poncet	ce.0131203m@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.28.45
FERRY	15 Av. J. Ferry	ce.0130263r@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.28.29
FLORALIES	75 Av. Club Hippique	ce.0132397k@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.15.35
GIONO	Av. Germain Nouveau	ce.0131909e@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.12.36
GRANETTES	Chemin de Granet	ce.0131204n@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.00.80
ISAAC	37 Av. J. Isaac	ce.0130252d@ac-aix-marseille.fr	04.88.71.74.61
JAURES	Rue des Nations	ce.0130262p@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.32.43
LAURENT	10 Av. de Grassi	ce.0131205p@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.30.32
LAUVES	46 Av. P. Cézanne	ce.0131527p@ac-aix-marseille.fr	04.42.23.37.63
MARESCHALE	Av. A. Baudoin	ce.0132169m@ac-aix-marseille.fr	06.65.48.87.30
MAUREL	Bd des Camus	ce.0132181a@ac-aix-marseille.fr	04.42.92.11.69
MAURON	4 Rue Mistral	ce.0130265f@ac-aix-marseille.fr	04.65.48.87.02
MISTRAL	Av. Doyen Guyon	ce.0131201k@ac-aix-marseille.fr	04.42.64.48.42
PAGNOL	Av. J. P. Coste	ce.0132166j@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.67.57
PAYOT	Bd de la Grande Thumine	ce.0132710a@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.00.61
PEISSON	Rte de Gardanne	ce.0131206r@ac-aix-marseille.fr	04.65.48.87.16
PLATANES	Route des Alpes	ce.0130249a@ac-aix-marseille.fr	06.65.48.87.15
PONT DE L'ARC	Route des Milles	ce.0132705v@ac-aix-marseille.fr	04.13.91.25.94
PREVERT	21 Av. de Tubingen	ce.0132285n@ac-aix-marseille.fr	04.42.59.01.75
ROUMANILLE	36 Av. Couton	ce.0131207s@ac-aix-marseille.fr	06.25.14.43.98
SALLIER	3 Rue Sallier	ce.0130253e@ac-aix-marseille.fr	04.42.38.30.74
SEXTIUS	34 Cours Sextius	ce.0130271z@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.20.21
TORSE	Av. des Écoles Militaires	ce.0130254f@ac-aix-marseille.fr	04.42.21.50.37
VAL ST-ANDRE	75 Av. Edmond Michelet	ce.0130255g@ac-aix-marseille.fr	04.42.26.46.80
VEIL SIMONE	90 Impasse de la Draille	ce.0134232e@ac-aix-marseille.fr	04.42.93.08.30
WALLON	2 Rue Hugo Ely	ce.0132759d@ac-aix-marseille.fr	04.42.20.19.50

Les enfants nés en 2023 ne pourront être inscrits que sur liste d'attente (pour une inscription en toute petite section maternelle) et ne seront acceptés qu'en fonction des places disponibles en école maternelle lors de la rentrée scolaire. Sont admis à l'école élémentaire les enfants âgés de 6 ans dans l'année civile en cours ou ayant obtenu une autorisation de l'Éducation nationale pour un passage anticipé au cours préparatoire.

## LES DIFFÉRENTS TEMPS DE LA JOURNÉE DE VOTRE / VOS ENFANT(S)

La journée de l'enfant à l'école se décline comme suit :

**Le temps scolaire est organisé sous la responsabilité des personnels de l'Éducation nationale**, il se déroule les : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. En dehors de ces horaires d'apprentissage, **des temps périscolaires sont également organisés par les personnels de la Ville d'Aix-en-Provence**.

	7H30/8H10	8H20/11H30	11H30/13H20	13H20/16H30	16H30/17H45
LUNDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire
MARDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire
MERCREDI	<i>Plan Mercredi</i>				
JEUDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire
VENDREDI	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire	Temps Scolaire	Accueil périscolaire

### • TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE(S) DU MATIN ET DU SOIR

Des actions et dispositifs partenariaux, représentant un engagement fort en termes de moyens humains et financiers, permettent de proposer aux enfants des services de proximité de qualité en faveur de la réussite scolaire. Les jeunes élèves disposent d'un service d'accueil périscolaire, le matin, pendant la pause méridienne et le soir. Ces temps ont un rôle social évident pour faciliter la vie des familles, créer des espaces éducatifs qui respectent l'enfant et favorisent le partage, la découverte et le bien-vivre ensemble. Ces services périscolaires restent des moments privilégiés où l'enfant doit évoluer dans la bienveillance et le respect des règles communes. Dans le règlement périscolaire (que vous recevez lors de l'inscription de votre enfant), vous pouvez retrouver des informations sur le fonctionnement et les activités proposées durant les temps d'accueil.

### • LA PAUSE MERIDIENNE

**La pause méridienne, c'est aussi un temps éducatif** géré chaque jour par plus de 680 agents de la Ville d'Aix-en-Provence. Agents de Restauration Scolaire, Agents d'Entretien, ATSEM, Accompagnants des élèves en situation de handicap, intervenants périscolaires, tous ont pour mission d'accompagner les enfants chaque jour entre 11h30 et 13h20. Ce temps périscolaire majeur réunit plusieurs objectifs :

- **Respecter les principes d'hygiène** : passage aux toilettes pour se laver les mains avant de manger, utilisation de bavoirs et serviettes pendant le repas...
- **Découvrir les goûts et les saveurs** : accompagnement des plus petits par un adulte à chaque table ; rôle majeur des adultes dans l'éducation au goût, en encourageant les enfants à goûter chaque plat, dans le respect des protocoles d'allergie ou en tenant compte des phobies alimentaires.
- **Apprendre les bases de la nutrition pour mieux apprécier le menu** (apports quotidiens adaptés en protéines, etc).
- **Déjeuner dans le calme et la convivialité** : installation des enfants librement à table, repas durant minimum 20 minutes avec des temps d'échanges conviviaux entre les enfants, réflexes des adultes et enfants pour moduler le niveau de voix, adapter le registre du vocabulaire ou respecter les règles de politesse.

- **Devenir autonome** : accompagnement des adultes pour apprentissage progressif des enfants pour apprendre à remplir eux-mêmes le broc d'eau, à se resservir si besoin en pain s'ils ont encore faim, à rapporter le plateau et trier leur vaisselle.
- **Profiter d'une pause après le déjeuner en respectant le rythme de chacun** (sieste, temps calme, activités IDEAL...)

Sur ces temps périscolaires, les personnels municipaux, en complémentarité avec les personnels de l'Éducation nationale sur le temps scolaire, sont aussi chargés de **la surveillance et de la régulation d'éventuels conflits**.

## INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions scolaires et périscolaires des enfants en écoles maternelle et/ou élémentaire se font au :

**Service RELATION FAMILLES ET PETITE ENFANCE**  
**19 rue Lisse Saint-Louis - 13100 Aix-en-Provence**  
 ☎ **04 42 91 89 17**

(plus d'informations > règlement périscolaire, sur le site de la Ville, et en dernière page de ce guide)



Il suffit aux parents de remplir les imprimés nécessaires à l'inscription. La répartition des élèves dans les écoles s'effectue selon le critère de proximité du domicile et selon la capacité d'accueil de l'école.

**Depuis février 2025, la dématérialisation des inscriptions** facilite de plus en plus les démarches administratives des familles telles que **le paiement en ligne des factures (restauration scolaire, accueils périscolaires, crèches) ; la gestion des réservations (cantine, garderie, centres de loisirs) ; les inscriptions scolaires et périscolaires ; les demandes d'attestations (présence, facturation, fiscale) ; les modifications de dossiers (coordonnées, quotients familiaux, changements de situation) ; les échanges administratifs avec les services concernés.**

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur vos démarches sur le site de la Ville (rubrique dédiée et « Kiosque éducation »), dans chaque école et sur le règlement des services périscolaires dont **voici quelques extraits fondamentaux** :

## VOS DÉMARCHES OBLIGATOIRES

### • RESPONSABILITÉ/AUTORISATION DE SORTIE

**Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Ville durant les différents temps d'accueil** (matin, pause méridienne, soir). Elle s'exerce dès la prise en charge de l'enfant par le personnel communal à la sortie de classe et cesse :

- pour l'accueil périscolaire du matin et de la pause méridienne, lorsque l'enfant est accompagné dans l'enceinte scolaire et remis sous la responsabilité de l'enseignant ou du personnel habilité par l'enseignant,
- pour l'accueil périscolaire du soir, lorsque le tuteur légal ou la personne désignée par le responsable légal, vient rechercher l'enfant, ou lorsque l'enfant est autorisé par ses responsables légaux à repartir seul à la fin de l'accueil périscolaire (17H45) (voir informations complètes dans le règlement périscolaire sur [aixenprovence.fr](http://aixenprovence.fr)).

### • ASSURANCES

Les locaux, le mobilier, le matériel mis à disposition des enfants appartiennent à la collectivité. Tout dommage réalisé par un enfant mettra en cause la responsabilité de ses parents. Les parents doivent disposer d'une assurance périscolaire ou responsabilité civile couvrant les activités périscolaires. L'inscription à une assurance périscolaire est donc obligatoire. La Ville décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de perte des effets personnels des enfants. En cas d'accident survenu lors des temps périscolaires avec appel et prise en charge de l'enfant par les services de secours (Pompiers, SAMU), la Ville prévient immédiatement les parents et établira une déclaration afin de préciser les circonstances de l'accident. Ce document sera complété et transmis à la Direction de l'Éducation, Enfance et Petite Enfance.

## • RÈGLES DE VIE AU SEIN DE L'ÉCOLE

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la prise en charge de leur(s) enfant(s) par le personnel d'encadrement dans les locaux d'accueil prévus à cet effet. Le cadre éducatif est commun et cohérent entre les temps d'école et les temps périscolaires. Les enfants, leurs parents et le personnel des écoles se doivent respect mutuel pour travailler en cohérence et ensemble pour le bien-être de l'enfant. Toutes les règles de vie se trouvent dans le règlement périscolaire.

## ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES ENFANTS

Pour des besoins particuliers en termes d'accompagnement ou de santé scolaire durant l'année de scolarité, les familles peuvent bénéficier d'un **accompagnement ciblé de leur(s) enfant(s) scolarisé(s)**. Il peut être lié par exemple à **une situation de handicap ou à un projet d'accueil individualisé (PAI)**.

### • INCLUSION SCOLAIRE

- **Intégration scolaire** : sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et affectées par l'Inspection Académique, les Auxiliaires de Vie Scolaire interviennent sur le temps scolaire et sous la responsabilité de l'enseignant de la classe ; elles facilitent la vie quotidienne des enfants en situation de handicap au sein de l'école et avec les autres élèves. La Ville rémunère aussi 60 AVS destinées à l'accompagnement de ces enfants pendant les temps périscolaires.
- **ULIS-écoles** : les 10 Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire permettent l'accueil dans une école élémentaire d'un groupe de 12 enfants maximum présentant le même type de handicap (handicaps mental, auditif, visuel ou moteur). Ils disposent d'un enseignement adapté tout en partageant de nombreuses activités avec les autres écoliers, sont accompagnés d'un enseignant-coordonateur qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et organise la mise en œuvre du projet individuel de chaque élève handicapé (cf liste des 10 écoles sur le site de la Ville).
- **UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme)** : la Stratégie Nationale pour l'Autisme 2018/2022 prévoit la création d'Unités d'Enseignement en classes maternelles pour améliorer la scolarisation des enfants avec autisme dès la petite enfance. À ce jour, 1 école maternelle accueille une UEMA avec 7 enfants inscrits.
- **UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants)** : un élève non francophone arrivant de l'étranger de plus de 6 ans, est inscrit à l'école dans sa classe d'âge. Les élèves du CP au CM2 sont regroupés en UPE2A pour un enseignement de français, langue seconde, quotidiennement et pour un temps variable (et révisable dans la durée) en fonction de leurs besoins et, avec comme objectif, de suivre au plus vite l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire.

### • PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Encadré par une circulaire interministérielle, le **Projet d'Accueil Individualisé (PAI) permet d'organiser l'accueil d'enfants atteints de pathologies chroniques ou durables, nécessitant un protocole de soins, un traitement ou des mesures d'urgence précises**. Il est établi à la demande des familles ou de leurs représentants légaux, en lien avec l'école, la PMI ou la médecine scolaire (selon l'âge de l'enfant), ainsi que les services municipaux. Chaque enfant concerné doit pouvoir être accueilli dans un cadre sécurisé, avec un protocole médical validé par les professionnels de santé. Bien qu'il soit une disposition de l'Éducation nationale, la Ville d'Aix-en-Provence a mis en place une commission municipale dédiée chargée d'assurer la mise en œuvre effective du PAI sur les temps périscolaires (accueils du matin et du soir et temps de restauration). **Un guide interne accompagne les agents municipaux** dans l'application des protocoles médicaux et dans le respect des consignes de sécurité et de confidentialité. Ce dispositif permet d'assurer **une prise en charge cohérente, en lien étroit avec les familles et les équipes éducatives**. Il est à noter que l'accueil de l'enfant au sein des services municipaux ne peut être effectif qu'après validation complète du dossier par la commission PAI. (Attention : le PAI ne concerne pas les affections passagères de courte durée : grippe, gastro-entérite, etc.).

(Plus d'informations dans le règlement périscolaire 2025 / 2026 et sur le site de la Ville.)



### IMPORTANT !

Les familles qui sont amenées à fournir 1 panier-repas dans le cadre du Protocole d'Accueil Individualisé de leur enfant, bénéficient d'un dégrèvement de 25 % supplémentaires sur leur taux de participation au frais de repas.

## • SANTÉ SCOLAIRE : INFORMATIONS UTILES

Les élèves bénéficient d'un encadrement médical assuré par des médecins et infirmières scolaires, personnels de l'Éducation nationale. Outre leur mission d'éducation à la santé, ces derniers interviennent dans tous les établissements scolaires du premier degré (hors PS maternelles, PMI uniquement), notamment au niveau de l'hygiène et des conditions d'accueil des enfants dans les écoles :

Assistantes sociales scolaires dans les collèges et lycées :

### ● CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

Ancienne école d'Arbaud  
1 Rue Charloun Rieu  
☎ 04 88 71 74 90

### ● CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES CMP

**Enfants Les Prairies**  
16 Av. Gaston Berger  
☎ 04 42 27 03 85  
**CMP Enfants Paul Cézanne**  
53 Bd. Carnot  
☎ 04 42 91 41 99  
**CMP Adolescent La Torse (+12 ans)**  
36 Av. des Écoles Militaires  
☎ 04 42 21 53 19

## • PROTECTION DE L'ENFANCE : INFORMATIONS UTILES

### ● SERVICES D'ACTION SOCIALE OU MÉDICO-SOCIALE

(relevant du Conseil départemental)

Tél. : n° vert national 119

N° vert Bouches-du-Rhône :

0800 05 10 13

### ● CMPP HENRI WALLON (ADIJ)

36 Av. de l'Europe Ganagobie ZUP

☎ 04 42 52 29 98

de 3 à 16 ans

### ● CENTRE ASSOCIATIF FAMILLE EN CRISE (CAFC)

Aide les familles en crise à la suite d'une rupture ou une séparation, et les aide à élaborer leurs nouvelles conditions de vie.

- Service de médiation familiale
- Service espace de rencontres
- Écoute famille
- Service relation enfants parent incarcéré

6 All. d'Estienne d'Orves

✉ cafc-la-recampado@wanadoo.fr

☎ 02 42 20 47 09

Fax. 04 42 20 51 06

### ● MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ (MDS)

Soutien matériel, éducatif, psychologique, bilans santé.

Service social polyvalent de secteur.

Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille (ASE)

☎ 04 13 31 84 10

### ● PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

- Aide et accompagnement des futurs parents, parents et bébés autour de la naissance

- Des consultations de médecine préventive pour les enfants de 0 à 6 ans

- Des conseils et accompagnements sur le centre ou à domicile autour de la santé, du bien-être de votre enfant

1 Rue Calmette et Guerin

☎ 04 13 31 84 11 (Consultations RDV)

### ● CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES PÉDAGOGIQUES

Ils accueillent les enfants en difficulté, de la naissance à 25 ans et leur famille pour :

- des troubles du développement psychoaffectif
- des difficultés scolaires
- des troubles psychomoteurs
- des troubles du comportement

### ● ANTENNE AIXOISE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Éducateurs pour les jeunes en difficulté (11-21 ans).

(principe de la libre adhésion du jeune)

Résidence Galice (Bât 12)

ADDAP 13 – 7 Rue du chemin de fer

☎ 04 42 20 27 85

## • SOUTIEN À LA PARENTALITÉ : LIEUX D'ACCUEIL PARENTS - ENFANTS

Le soutien à la parentalité se traduit également au quotidien par la possibilité d'accéder à des **Lieux d'Accueil Parents Enfants** qui favorisent les échanges entre adultes. Le LAEP est un espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription les jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent (grands-parents, proches...). Grâce à son personnel formé à l'écoute, les enfants et les parents profitent d'un espace ludique propice aux discussions et aux rencontres, permettant ainsi de renforcer les liens d'attachement entre enfants et parents. Cet espace est aussi un lieu d'échange qui permet aux parents de chercher conseil et soutien auprès de professionnels et d'autres parents.

### ● LA PASSERELLE

**Accueil du lundi au samedi inclus de 15h à 18h30**

Immeuble les Terrasses 6<sup>ter</sup> Av. de la Cible

📍 lapasserelle.org

☎ 04 42 38 30 87

### ● LA MAISON SOLEIL

**Accueil le lundi et le jeudi de 14h30 à 17h30**

Logirem à l'arrière du Bâtiment C4

Rue Raoul Follereau

📍 lapasserelle.org

☎ 04 42 95 05 71

### ● LES PETITS OURSONS

**Accueil le jeudi de 9h30 à 11h30 (hors vacances scolaires) et le mercredi de 9h30 à 11h30 (en juillet)**

Rue Albert Lebrun

📍 csc-aix-nord.fr

☎ 04 42 96 10 81

### ● LA SOURIS VERTE

**Accueil le mercredi et le vendredi de 9h à 11h30**

10 Bd. du Maréchal Juin

Centre Social La Provence

📍 csc-laprovence.com

☎ 04 42 59 19 73

### ● LA BULLE

**Accueil le lundi de 9h à 11h (hors vacances scolaires)**

Pour les enfants de 0 à 3 ans

Pôle Santé PMI – 1 Rue Calmette et Guerin

☎ 04 13 31 84 11

## • ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS D'AIX ET DU PAYS D'AIX

*Besoin de parler ? une question ? un conseil ?*

Lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement, l'École des Parents et des Éducateurs est une association Loi 1901 de l'éducation populaire au service des parents, familles, jeunes et professionnels, créée en 2002. Composée de professionnels de l'écoute, cette structure travaille en réseau avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs sur Aix-en-Provence et les communes environnantes (permanences également à Bouc-Bel-Air, aux Pennes Mirabeau et à Venelles) dans une démarche de prévention et de co-éducation. Agréée par la Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs (reconnue d'utilité publique), l'EPE d'Aix et du Pays d'Aix bénéficie d'un agrément d'éducation populaire et d'un agrément de l'Éducation nationale. Parents, jeunes et professionnels en crise peuvent la contacter de façon anonyme pour une mise en relation avec des psychologues et professionnels de la Parentalité (numéro vert : 0 805 382 300).



## LES U.L.I.S SUR AIX-EN-PROVENCE

Les 10 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire sur Aix-en-Provence se trouvent dans les écoles élémentaires : **Arène, Cuques, les Deux Ormeaux, Jules Isaac, Albéric Laurent, Mauron, Mistral, Pagnol, Payot et Pont de l'Arc.**

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS

Le Conseil Municipal, par délibération du 16 juin 1994, a décidé d'établir avec la direction diocésaine une **convention renouvelable annuellement**. Cette convention fixe les modalités de participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement privé sous contrat (8 OGEC) et avec l'organisme de gestion de l'école privée Juive d'Aix-en-Provence depuis décembre 2012.

ÉCOLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE / MAIL
LA NATIVITÉ	8 Rue Jean Andréani 13097 Aix-en-provence Cedex 2	04 42 93 45 70 secretariat@la-nativite.fr
SACRÉ CŒUR	Montée Saint Joseph 71 Av. des Écoles Militaires 13100 Aix-en-provence	04 42 38 43 97 sacrecoeuraxecole@wanadoo.fr direction.ecole@sacrecoeuraix.com
SAINTE BERNADETTE	5 Rue de l'Église 13290 Les Milles	04 42 24 22 70 comptabilite.saintebernadette@orange.fr
SAINTE CATHERINE	20 Rue Mignet 13100 Aix-en-provence	04 42 23 48 98 comptabilite@saintecatherineaix.fr
SAINT FRANÇOIS D'ASSISE	813 Chemin des Frères Gris 13080 Luynes	04 42 24 02 84 ecole@saintfrancois.net
SAINTE GENEVIÈVE	Résidence du Parc Saint-Mitre Rue des Robiniers 13090 Aix-en-provence	04 42 20 07 56
JEANNE D'ARC	53 Bd. Carnot 13100 Aix-en-provence	04 42 38 45 81 ecole-jeanne-darc-13@wanadoo.fr
SAINT JOSEPH	16 Cours Saint-Louis 13100 Aix-en-provence	04 42 23 02 19 cp.stjoaix@free.fr
ÉCOLE JUIVE	5 Rue de Jérusalem 13100 Aix-en-provence	04 42 54 56 80 direction@ejap.fr zerbib.william@sfr.fr (trésorier)

### CONTACT

EPE Aix et Pays d'Aix  
1 et 15 Av. Albert Baudouin  
13090 Aix-en-Provence

contactaix@ecoledesparents.org  
epeaix.org  
04 42 59 64 53



# PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

## LE PEDT EN QUELQUES MOTS

Le Projet Éducatif de Territoire, en respect avec les droits de l'enfant, formalise une démarche sur 3 ans. Il permet aux communes françaises de réunir tous les acteurs du territoire autour d'un projet commun et d'en coordonner les actions dont la visibilité est renforcée par le titre **Ville Amie Des Enfants UNICEF**.

L'objectif du PEdT est de favoriser la réussite scolaire et éducative de tous les enfants, de la petite enfance à la jeunesse, en proposant un parcours éducatif, riche et diversifié avant, pendant et après l'école. En adéquation avec les compétences de chaque partenaire de la communauté éducative, il propose une complémentarité des temps éducatifs par le biais de 6 thématiques co-construites :

- développement durable & citoyenneté ;
- sciences et numérique ;
- sports ;
- santé et bien-être ;
- réussite éducative ;
- culture et patrimoine.

### Ses enjeux :

- Préparer les jeunes aux défis économiques, environnementaux et sociaux à venir ;
- Maintenir la cohésion sociale, favoriser l'égalité des chances, le mieux-vivre ensemble ;
- Lutter contre les fractures scolaire, sociale, culturelle, territoriale, numérique ;
- Poursuivre une politique cohérente et coordonnée vers une « alliance éducative » ;
- Accompagner les enfants, citoyens de demain, dans leur développement et leur construction ;
- Favoriser la réussite scolaire et éducative en proposant des parcours riches, diversifiés et adaptés.

### Ses axes :

- **Une alliance éducative**  
Coconstruire autour d'objectifs communs et l'idée d'une coresponsabilité éducative ;
- **Un parcours éducatif global**  
Proposer des parcours éducatifs, diversifiés, cohérents et complémentaires sur les différents temps de vie de l'enfant ;
- **Un maillage territorial**  
Connaître et faire connaître les actions et les acteurs du territoire.



- **LE PLAN MERCREDI**

Dispositif faisant partie du PEt, il crée un cadre et facilite l'organisation d'accueils de loisirs de qualité. Les villes, adhérentes à ce plan, peuvent développer des activités de qualité le mercredi et garantir une offre variée favorisant l'épanouissement de tous les enfants.



## DES PARTENARIATS CO-CONSTRUITS AU NOM DE L'ENFANT



### • L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



En 2022, Aix-en-Provence a reçu le Label « **100% EAC** » récompensant l'excellence de son programme d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en direction des élèves de 3 à 10 ans. Chaque année, ce sont près de 300 classes pour 9 000 élèves qui bénéficient du dispositif EAC municipal, symboliquement renommé « **Graines d'Artistes** ». En moyenne 45 projets sont ainsi proposés aux enseignants, incarnés par 60 artistes professionnels intervenants dans le cadre d'ateliers de pratique artistique en milieu scolaire (9 à 16h par classe). Une vraie chance pour tous les écoliers aixois qui ont la possibilité de découvrir ainsi des disciplines aussi diverses que la danse, le théâtre, les arts visuels, la musique, le chant, la littérature, le cirque ou le cinéma. Le dispositif EAC municipal est un programme pionnier créé par la Ville en 2007, piloté par la Direction Culture en lien avec la Direction Éducation Enfance Petite Enfance. Il s'appuie sur une convention passée entre la Ville, le Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), mais aussi sur un réseau de **30 sites culturels partenaires** accueillant les scolaires toute l'année ; à la découverte d'œuvres ou de spectacles vivants (théâtres, musées de la Ville, CNC, CIAM...). Toutes ces propositions sont financées à 100% par la Ville d'Aix-en-Provence avec un triple objectif : la démocratisation de la pratique artistique, l'acquisition de connaissances et de références culturelles pérennes et la rencontre avec des artistes professionnels du territoire, l'œuvre et / ou l'équipement culturel.

**Renseignements : Mission EAC / Direction Culture : 04.42.91.90.31 / 04.42.91.90.56**

En partenariat avec la Direction Education Enfance Petite Enfance, le Conservatoire à Rayonnement Régional Darius Milhaud, au travers du **dispositif Parcours Danse**, offre à **800 enfants** de 35 classes de CP et de CE1 de 11 écoles primaires aixoises un cours de découverte de la danse, sur le temps scolaire. Ces 11 écoles sont choisies conjointement par la DEEPE et le Conservatoire avec un souci d'équité géographique, de spécificités démographiques et sociales. Chaque enfant peut poursuivre cette initiation à la danse, une fois par semaine, pendant la pause méridienne directement dans son école (en s'inscrivant administrativement au Conservatoire avec une exonération complète des frais d'inscription et de scolarité). Les enfants découvrent de manière ludique le vocabulaire du danseur, appréhendent l'espace, le mouvement, s'ouvrent à une conscience et une pratique du corps, partagent des interactions avec les autres, permettant parfois de déceler des talents naissants. Les enfants du Parcours Danse, leurs camarades de classe ainsi que le personnel enseignant de leur école, assistent à un spectacle lors de « **la semaine de la danse** » réalisé par les élèves danseurs en cursus du Conservatoire. En juin, ce sont eux qui se produisent sur le scène de l'auditorium devant les familles, présentant un projet créatif partagé et abouti.

## • L'ÉDUCATION PAR LE SPORT



Toutes les informations sur les animations sportives proposées régulièrement aux jeunes Aixois sur le site de la Ville : [aixenprovence.fr](http://aixenprovence.fr)

Sur la lancée de cette belle année olympique achevée il y a peu, l'année scolaire 2025 – 2026 s'annonce tout aussi intense en projets pédagogiques autour du sport en s'attachant à promouvoir ses valeurs collectives y compris pour un sport de plus en plus inclusif.

- **Le sport pour les 6-18 ans (Pass'sport Club)** : le Pass'sport Club est une aide financière à la pratique sportive pour les jeunes de 6 à 18 ans (70 euros par enfant ou 90 euros pour les familles bénéficiaires de l'ARS). L'inscription s'effectue sur le site de la Ville (courant août).
- **Les actions sportives en écoles primaires & les interventions sur le temps scolaire** : les éducateurs sportifs de la Ville joignent leurs compétences à celles des professeurs des écoles pour favoriser la pratique sportive des enfants en élémentaire.

La Ville continue à véhiculer au sein des écoles des valeurs éducatives grâce à une pratique sportive régulière. Les éducateurs sportifs de la direction des Sports proposent aux enfants des actions de sensibilisation aux **valeurs de l'olympisme (« Amitié, Respect, Excellence »)** sous le credo : ESPRIT SPORTIF AIXOIS. Le livret du jeune sportif, la charte Esprit Sportif Aixois, la remise d'un diplôme d'honneur récompensant l'esprit sportif et le comportement citoyen lors de l'activité dédiée, sont remis aux enfants. **La Ville s'inscrit également dans le cadre du programme pour les 6 - 11 ans à la certification du Savoir-Rouler à Vélo, en étant partenaire avec 16 écoles aixoises.**

## • L'E-ÉDUCATION : UN PROGRAMME NUMÉRIQUE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

La Ville d'Aix-en-Provence propose aux enfants scolarisés des équipements numériques leur permettant de découvrir l'outil informatique et de travailler dans des conditions optimales. Au sein des écoles, se trouvent ordinateurs, équipements informatiques mobiles, tableaux numériques interactifs (TNI) pour accompagner l'apprentissage. Toutes les écoles sont connectées à l'Espace Numérique Travail ONE, accès enfant et famille, avec 30 télé-services en ligne, accessibles sur ordinateur, tablette ou smartphone. Espace numérique spécialement pensé pour l'école primaire, l'objectif de ONE est de créer un lien concret, permettant aux enseignants, élèves et leurs familles, d'échanger sur une plateforme adaptée aux petits élèves.

Le Kiosque Education a connu une **évolution technologique majeure en intégrant sur une même plate-forme l'ensemble des télé-services** ; ce qui a permis l'accès au système par les parents qui peuvent désormais réaliser leurs inscriptions scolaires, périscolaires, etc, dans un environnement numérique fluide et plus ergonomique.

L'Environnement Numérique de Travail ([entaix.fr](http://entaix.fr)) permet de :

- communiquer avec l'équipe éducative,
- transmettre les mots importants des enseignants (matériel, réunions, sorties...),
- recevoir avec l'appli Actualités les informations sur l'école (bus, cantine...),
- économiser le papier en diminuant le nombre de photocopies et en déposant vos fichiers sur l'espace,
- consulter un cahier de textes numérique,
- suivre l'organisation des sorties scolaires par exemple,
- revoir à la maison les activités pédagogiques dans les « cahiers multimédia »

### En bref

- **247 tableaux numériques interactifs (TNI)**
- **1 471 ordinateurs (dont 10 % renouvelés par du matériel reconditionné)**
- **19 classes mobiles tablettes en élémentaire et une tablette pour chaque maternelle**
- **36 valises robots soit 200 robots mis à disposition des écoles**
- **95 % des parents sont satisfaits par ONE et estiment la solution facile à utiliser.**



La Ville organise des animations hebdomadaires avec CANOPE durant l'année scolaire avec des thématiques dynamiques telles la découverte de la robotique, d'une web radio ou l'application de l'outil One.

## UN DISPOSITIF IDÉAL POUR TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

Depuis plusieurs années et en accord avec les attentes des partenaires dont l'Éducation nationale, et les bénéficiaires de tous ces projets éducatifs, la Ville d'Aix-en-Provence a développé un dispositif intitulé « I.D.E.A.L. » qui signifie :

### → INITIATIONS – DÉCOUVERTES - EXPÉRIMENTATIONS - ACTIONS - LUDIQUES-ÉDUCATIVES

Ces temps péri et extrascolaires (ateliers de réussite éducative, activités extrascolaires estivales...) sont **des moments de détente et de convivialité pour les enfants**, propices à leur épanouissement et à l'apprentissage de la vie en collectivité autour des principes de citoyenneté, de mixité et de laïcité. Durant ces temps, il est proposé aux enfants de participer à des activités de qualité encadrées par les partenaires associatifs de la mairie. Les activités proposées répondent notamment aux objectifs définis par le PEdT.

### • DES TEMPS PÉRISCOLAIRES RESPECTUEUX DES BESOINS DE L'ENFANT

Pendant le temps de **pause méridienne**, la Ville propose aux élèves des activités d'initiation et de découverte, encadrées par des structures aixoises. À travers les thématiques du PEdT, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage à ce que les enfants puissent s'épanouir dans leur parcours éducatif tout en s'amusant. Des activités I.D.E.A.L. (**autour de la culture, du sport, de la confiance en soi, de la laïcité, de citoyenneté, des sciences, du numérique, de la santé...**) sont proposées. Des ateliers par exemple sur le **bien-vivre ensemble** leur sont aussi proposés en adéquation avec les projets d'écoles et les projets périscolaires.

### • DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Pour que chaque enfant ait les mêmes chances de réussir, des programmes spécifiques de réussite éducative sont développés :

#### Les clubs Coup de Pouce « La Réussite pour tous »

- **Club Cla** (club d'activités langagières) permet aux enfants de grande section de maternelle d'acquérir le vocabulaire nécessaire à l'apprentissage de la lecture ;
- **Club Clé** (club de lecture et d'écriture) accompagne les enfants de CP par le ludique dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ;
- **Club Clem** (club de lecture, écriture et mathématiques) permet de poursuivre l'action du Club Clé auprès des enfants de CE1 en y introduisant les mathématiques.

Pour toute information sur le dispositif I.D.E.A.L.

✉ [animeduc@mairie-aixenprovence.fr](mailto:animeduc@mairie-aixenprovence.fr)

IDEAL PAUSE MERIDIENNE

☎ 06 71 18 23 18

IDEAL REUSSITE EDUCATIVE

☎ 07 88 60 19 03



### Les Ateliers de Réussite Éducative

Les ARE sont mis en place **après 16h30, en cohérence avec les projets d'écoles**. Ils s'adressent aux élèves de 8 à 11 ans, orientés par l'équipe enseignante, qui se heurtent à des fragilités scolaires, comportementales ou de sociabilisation. Ils contribuent, au travers d'activités culturelles et sportives, à restaurer entre autres l'estime de soi, à développer l'esprit d'équipe, à renforcer les liens sociaux ou favoriser l'éducation à la citoyenneté.

### Les Lieux de vie / TIPI

Les Temps Idéal Pour l'Imagination (TIPI) sont **des lieux de vie et de détente pour les enfants**. Ils fonctionnent en accès libre sur les temps périscolaires dans les écoles élémentaires de la Ville. L'objectif principal de ces lieux est de permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps. Ils pourront y trouver des espaces ludiques : coin lecture, jeux de société, jeux de construction, espace relaxation... Chaque lieu reste unique, animé en prenant en compte les besoins et les envies des enfants.

## • UNE OFFRE DIVERSIFIÉE POUR LES MERCREDIS & VACANCES SCOLAIRES LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

Ce sont des **lieux pédagogiques différents et complémentaires de l'école**. Il est à noter qu'il existe aussi des clubs ou associations sportives proposant des animations les mercredis et durant les vacances scolaires (cf. [aixprovence.fr](http://aixprovence.fr)). Ces structures accueillent vos enfants, en fonction de vos besoins, durant les temps périscolaires du mercredi, ainsi que sur les périodes de vacances scolaires (temps extrascolaires). Anciennement appelés centres de loisirs ou centres aérés, ces accueils reçoivent les enfants dès 3 ans (2 ans ½ scolarisés) et jusqu'à 13 ans (voire 17 ans pour certains accueils). Ces accueils proposent des activités choisies pour répondre à des objectifs éducatifs et pédagogiques fixés par chaque gestionnaire et construits en cohérence avec le Projet Éducatif de Territoire d'Aix-en-Provence. Les enfants peuvent ainsi profiter, avec des animateurs formés, d'activités adaptées à chacun : **activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques, loisirs créatifs, scientifiques, techniques, sorties au zoo, au cinéma...**

## UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU CLIMAT SCOLAIRE

Des actions éducatives sont mises en place pour offrir un **climat scolaire optimal** et favoriser les bienfaits du  **vivre ensemble**. Ce volet très important, porté par les services de la Ville, de l'Éducation nationale et leurs partenaires institutionnels ou associatifs, permet d'étudier toutes les formes de violences dont les élèves, voire parfois les personnels, peuvent être victimes (insulte, agression, harcèlement, etc.), et de cibler les actions à mener pour améliorer le climat au sein des établissements.

Plusieurs commissions sont réalisées durant l'année scolaire avec la direction Éducation Enfance Petite Enfance, les conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale et l'Association PACTeS. **Trois écoles sont sélectionnées chaque année scolaire**, lors de la commission, pour bénéficier des interventions de l'association. Un suivi sur deux années consécutives est réalisé avec des **formations dédiées aux personnels et des interventions sur les temps de classe**. Pour l'année 2025 – 2026, ce sont les écoles Pont de l'Arc, Pierre Gilles De Gennes et les Deux Ormeaux qui sont concernées. Pour favoriser le bien-être des élèves et des personnels, les objectifs sont multiples : apporter des éléments de connaissance sur les différentes formes de violence et de harcèlement, renforcer les connaissances psychosociales, encourager le respect de soi et des autres, permettre de résoudre pacifiquement les conflits ; prévenir les problèmes d'isolement ou de repli, les comportements inadaptés (provocation, agressivité, violence...), réduire les situations compliquées dans l'enceinte scolaire.

Dans le cadre de la professionnalisation des métiers de l'Éducation qui intègrent ce type d'actions, un colloque interne, animé par les services de la direction Éducation enfance petite enfance et de l'Éducation nationale, a eu lieu en avril 2025 à Aix-en-Provence pour notamment sensibiliser les personnels municipaux aux bons réflexes à avoir en cas de signes potentiels de harcèlement, aux messages clairs à transmettre entre enfants et/ou adultes.

**30 18** > plateforme nationale pour le harcèlement et le cyber-harcèlement

## MERCREDI & VACANCES *scolaires*

Ces pages proposent une liste d'accueils collectifs de mineurs sur Aix-en-Provence.

### CENTRE SOCIO-CULTUREL MARIE-LOUISE DAVIN

Place des Combattants – Puyricard

📧 cscdavin.fr

☎ 04 42 92 13 89

### ● ACCUEIL DE LOISIRS DE PUYRICARD

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 17 ans.

135 Bd. des Camus, Puyricard

### ● ACCUEIL DE LOISIRS DE COUTERON

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

110 Rue Yvette Bonnard, Hameau de Couteron

### ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE ALBERT CAMUS

1 Rue des Vignes - Cité Corsy

☎ 04 42 64 44 41

### ● ACCUEIL DE LOISIRS JAS-DE-BOUFFAN NORD

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

8 Allée des Amandiers

☎ 04 12 04 63 99

Accueil de Collectif de Mineurs enfance (3-13 ans)

Secteur jeunes (12-17 ans)

✉ centrealbertcamus@hotmail.fr

### ● ACCUEIL DE LOISIRS ALBERT CAMUS

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 17 ans.

Rue des Vignes - Cité Corsy

☎ 04 42 64 44 41

Accueil de Collectif de Mineurs enfance (3-11 ans)

Secteur jeunes (12-17 ans)

✉ centrealbertcamus@hotmail.fr

### ASSOCIATION ATMF

1 Rue Château de l'Horloge

☎ 09 52 70 09 82

✉ atmf13@yahoo.com

### ● ACCUEIL DE LOISIRS LE POLLUX - JULES PAYOT

Accueil de 6 ans à 11 ans.

De 13 à 17 ans sur l'immeuble le Pollux.

### CENTRE SOCIAL DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE

50 Place du Château de l'Horloge

📧 cschateauhorloge.fr

☎ 04 42 29 18 70

### ● ACCUEIL DE LOISIRS HENRI WALLON

Accueil de Collectif de Mineurs enfance (3-13 ans)

Secteur jeunes (14-17 ans)

### ● ACCUEIL JEUNES

Accueil de 14 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

### CENTRE SOCIO-CULTUREL LA PROVENCE

10 Bd. du Maréchal Juin

📧 csc-laprovence.com

☎ 04 42 59 19 73

### ● ACCUEIL DE LOISIRS LA PROVENCE

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire quartier Encagnane

### ● SECTEUR JEUNES

Accueil de 12 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

### CENTRE SOCIO-CULTUREL AIX-NORD

20 Rue Albert Lebrun

☎ 04 42 96 10 81

✉ csc-aix-nord-direction@orange.fr

### ● ACCUEIL DE LOISIRS DES LAUVES

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

46 Av. Paul Cezanne - Aix-Nord

### ● ACCUEIL JEUNES

Accueil de 14 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

### CENTRE SOCIO-CULTUREL LA GRANDE BASTIDE

Av. du Square

📧 csc-grande-bastide.com

☎ 04 42 26 34 46

### ● ACCUEIL DE LOISIRS LA GRANDE BASTIDE

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.

Groupe scolaire du Val Saint-André

### ● ACCUEIL JEUNES

Accueil de 14 ans à 17 ans.

Locaux du centre socio-culturel

### ASSOCIATION ARCHIPEL

Siège social : Parking Colline du Serre -

Av. Frédéric MISTRAL

☎ 09 66 94 78 09

### ● ACCUEIL DE LOISIRS SIMONE VEIL

Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.

✉ ladurance2@asso-archipel.com

● **ACCUEIL DE LOISIRS PIERRE-GILLES DE GENNES**  
Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.  
✉ laduranne@asso-archipel.com

● **ACCUEIL DE LOISIRS DES MILLES**  
Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.  
✉ lesmillesenfants@asso-archipel.com

● **SECTEUR JEUNES DES MILLES**  
Accueil de 11 ans à 17 ans.  
Parking Colline du Serre - Av. Frédéric Mistral

● **SECTEUR JEUNES DE LUYNES**  
Accueil de 11 ans à 17 ans.  
Espace Julien COL - Allée Serge Attard - Luynes

● **SECTEUR JEUNES DE LA DURANNE**  
Accueil de 11 ans à 17 ans.  
Collège de la Nativité - Rue Gabriel Lippmann - La Duranne

**CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN-PAUL COSTE**  
217 Av. Jean Paul Coste  
✉ cscjeanpaulcoste.com  
☎ 04 42 27 32 96

● **ACCUEIL DE LOISIRS LES FLORALIES**  
Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.  
✉ acmfloralies@cscjeanpaulcoste.com

● **ACCUEIL DE LOISIRS MARCEL PAGNOL**  
Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 13 ans.  
63 Av. Jean-Paul Coste – Les Facultés / Cuques  
✉ acm@cscjeanpaulcoste.com

● **ACCUEIL JEUNES**  
Accueil de 11 ans à 17 ans.  
Locaux du centre socio-culturel – Les Facultés/Cuques

**ASSOCIATION JEUNESSE LUYNOISE SPORTS ET LOISIRS – PLANET'JEUNES**  
60 Rte. de Marseille - Luynes  
☎ 06 09 83 45 00  
✉ jsl.planetjeunes@gmail.com

● **ACCUEIL DE LOISIRS PLANET JEUNES**  
Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.  
De 3 à 6 ans : locaux de l'association  
De 6 à 12 ans : École élémentaire Edouard Peisson  
Allée Serge Attard, Luynes

**CIACU - CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES**  
Av. de Beauregard  
✉ ciacu13.com  
☎ 06 12 69 22 88 - 06 26 46 51 48

● **ACCUEIL DE LOISIRS « L'OASIS - DAUDET »**  
Accueil de 3 ans (2 ans ½ scolarisés) à 12 ans.  
✉ acm@ciacu13.com

● **SECTEUR JEUNES - CIACU**  
Accueil de 13 ans à 17 ans.  
Locaux de l'association

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut contacter directement les structures dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

## À RETENIR !

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont gérés par des **partenaires éducatifs locaux associatifs** pour permettre une plus grande capacité d'innovation sociale. Ces structures, accompagnées et soutenues par la Ville, proposent plus de **1500 places sur l'ensemble du territoire aixois**. Chaque gestionnaire développe une programmation riche et variée les mercredis et durant les vacances scolaires. En complément de ces temps d'accueils, et selon les structures, de nombreuses autres activités vous sont proposées tout au long de l'année.

## UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITÉ

Chaque jour, plus de 7 000 repas sont préparés par l'équipe de la Cuisine Centrale, dans le strict respect des normes sanitaires, nutritionnelles et environnementales. Son fonctionnement est soumis à des contrôles permanents effectués par un laboratoire indépendant. Les menus sont élaborés selon un cadre réglementaire très précis, dans le respect des recommandations du GEMRCN (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) et de l'arrêté du 30 septembre 2011, relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire. Ces textes nationaux définissent avec précision :

- Les grammages adaptés à chaque tranche d'âge,
- Les fréquences minimales ou maximales à respecter pour chaque groupe alimentaire (crudités, produits laitiers, protéines, plats « plaisirs », etc.).

Les repas servis dans les écoles sont le fruit d'un travail collectif, impliquant toutes les équipes mobilisées autour de la restauration scolaire. Cette organisation permet de garantir des repas équilibrés, adaptés aux besoins des enfants, et conformes aux exigences nutritionnelles actuelles. Elle contribue également à prévenir les excès (en matières grasses, en sucres, etc.) et à poser les bases d'un modèle alimentaire sain, durable et respectueux de l'environnement. **Les menus hebdomadaires, consultables via l'application Aixmaville, offrent aux familles une vision globale de l'alimentation de leur enfant.** Ils sont accompagnés de conseils nutritionnels et d'une idée pour le repas du soir, afin d'assurer une harmonie alimentaire sur l'ensemble de la journée. Depuis plusieurs années, la Ville d'Aix-en-Provence s'inscrit dans une démarche de qualité globale, alliant santé publique, lutte contre le gaspillage alimentaire et responsabilité environnementale.

La restauration scolaire joue un rôle essentiel dans l'éducation nutritionnelle des enfants et dans l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge. Elle contribue à leur développement, à leur bien-être, et à la prévention des déséquilibres nutritionnels. Chaque jour, les menus intègrent une grande variété d'aliments indispensables à la croissance : légumes, fruits frais, céréales ou légumineuses, produits laitiers, protéines animales ou végétales. Les portions sont adaptées à l'âge des enfants et les compositions respectent les fréquences nutritionnelles réglementaires. Des plats « plaisirs » sont bien sûr proposés de manière ponctuelle dans ce cadre réglementaire. Les produits sont sélectionnés avec soin pour leurs qualités nutritionnelles : apports en fibres, calcium, fer, vitamines, bons acides gras... Ils participent à soutenir la croissance, à renforcer la concentration, à stimuler l'immunité et à établir un modèle alimentaire sain et durable.

Au regard des objectifs de la loi Egalim et Climat & Résilience, l'engagement en matière d'alimentation durable et de qualité se traduit par :

- **57,3 % de produits durables et sous signes officiels de qualité (objectif réglementaire : 50 %).**  
Pour comparaison, seuls 30,4 % des télédéclarants nationaux ont atteint ce seuil.
- **33,6 % de produits issus de l'agriculture biologique (objectif : 20 %).** Moyenne nationale : 15 %.  
(Source données nationales : Direction Générale de l'Alimentation, novembre 2024).
- **63,5 % de viandes, poissons et volailles issus de filières durables (objectif : 60 %).**

Ces produits ont été sélectionnés pour leurs bienfaits nutritionnels, leur impact environnemental réduit, et leur conformité à un cadre alimentaire exigeant :

- **Produits issus de l'agriculture biologique : cultivés sans pesticides chimiques (perturbateurs endocriniens), riches en vitamines et antioxydants, ainsi que des produits HVE (Haute Valeur Environnementale).**
- **Label Rouge : viandes issues d'élevages respectueux du bien-être animal, riches en fer héminique, essentiel au développement.**
- **Écolabel pêche durable : préservation des ressources halieutiques.**
- **Labels IGP & AOP : gage d'origine contrôlée et de qualité gustative ; certains fromages AOP à pâte dure (comme le comté) présentent également une teneur naturellement élevée en calcium, indispensable à la croissance.**

Pour information, malgré l'inflation et la hausse du prix des denrées, la Ville d'Aix-en-Provence maintient son tarif aux familles à l'identique depuis 2019.

## UN PROJET GLOBAL D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

### • DES ZONES D'ACTIVITÉS EXTÉRIEURES ADAPTÉES

Zones stratégiques pour limiter les impacts du changement climatique et apporter du confort aux élèves et personnels, les 76 cours des écoles aixoises bénéficient d'un plan de désimperméabilisation et de végétalisation lancé depuis 5 ans. Cette opération, inscrite dans le Plan Bien vivre à l'école de la Ville, consiste à créer des espaces de verdure et d'ombre grâce aux végétaux. Fin 2025, 100 % des cours auront été désimperméabilisés et végétalisés, permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Limiter les îlots de chaleur
- Utiliser l'évapo-transpiration pour lutter contre la chaleur
- Améliorer le confort thermique des établissements scolaires en créant des zones ombragées
- Respecter le cycle de croissance des arbres
- Améliorer, l'environnement visuel / l'image des établissements scolaires
- Limiter le ruissellement urbain

Selon la typologie des cours d'école, **différentes solutions sont proposées** : création de zones appelées « forêts », création de zones enherbées et plantation d'arbres adaptés au climat méditerranéen, des zones en pavés drainant de couleur claire, création d'ombre avec des structures métalliques de type pergola, avec plantes grimpantes, végétalisation des façades côté cour pour augmenter le confort thermique dans les classes et favoriser le phénomène d'îlot de fraîcheur, divers aménagements de type mobilier (bancs, bac à fleurs et potager)...



### • UNE IMPLICATION COLLECTIVE ET CONCERTÉE

Les écoles étant des lieux de vie importants où évoluent élèves, enseignants, parents et personnels des écoles, il est essentiel d'associer l'ensemble de la Communauté éducative aux projets et de travailler le plus possible en transversalité dans l'intérêt des enfants. La Direction Éducation Enfance Petite Enfance est directement impliquée via la gestion des bâtiments communaux et de ses personnels. Les 16 référents, présents sur tous les secteurs scolaires, sont formés et sensibilisés aux enjeux du développement durable ainsi que sur les outils et dispositifs existants. Mais, à l'instar de la DEEPE, d'autres Directions de la Ville participent au développement durable : ce sont les Directions Travaux des bâtiments communaux ; Espaces verts, Paysages & biodiversité ; Développement Durable & stratégie ; Département Systèmes d'Information & Innovation Numérique ; Sports ; Politique de la Ville ; Culture...

Pour garantir la qualité et la continuité des projets sur le temps extrascolaire, des formations à destination des directeurs et animateurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont organisées. Lors de ces formations, de nombreux thèmes sont abordés (développement durable, biodiversité, tri des déchets et recyclages...).

## AUTRES PARTENARIATS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

La Ville travaille en lien étroit avec d'autres partenaires institutionnels tels que **la CAF. La Convention Territoriale Globale**, entre la Ville et la CAF 13, est une démarche d'engagement entre les collectivités locales et les CAF. La CTG formalise le projet stratégique global d'un territoire en matière de politique sociale et familiale à partir d'un diagnostic co-construit par les partenaires pour identifier les besoins sociaux et les enjeux territoriaux. Ses champs d'intervention (**accès aux droits, inclusion numérique, petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, situations de handicap, animation de la vie sociale et logement**) sont transversaux afin de mieux développer les réponses aux besoins des familles. Les actions prioritaires sont par exemple la mise en place d'un schéma d'inclusion numérique, d'une instance de coordination et de suivi des secteurs jeunes, les collaborations partenariales dans le cadre du PEdT d'Aix-en-Provence, le soutien aux actions multi-partenariales intégrées dans le titre Ville Amie des Enfants, l'extension du temps d'animation dédié au Relais Petite Enfance (RPE).



Par ailleurs, un partenariat a été signé entre la Ville d'Aix-en-Provence et **la Fondation du Camp des Mille Mémoire et Éducation**. Cet engagement mutuel a comme objectif de faire comprendre, prévenir et sensibiliser les populations aux mécanismes de violences qui s'opposent à la démocratie et aux valeurs républicaines fédératrices de liberté, d'égalité et de fraternité ainsi qu'aux principes de laïcité et de dignité. Cette mission de mémoire et d'éducation citoyenne permet à des élèves en élémentaires d'appréhender l'histoire du Camp des Mille ; de déconstruire les stéréotypes négatifs à l'encontre de certaines populations ; d'expliquer et prévenir les mécanismes individuels et collectifs qui mènent à toutes formes d'extrémismes ; de développer les savoir-faire et le pouvoir d'agir en matière d'éthique et de responsabilité ; et de promouvoir l'éducation et la citoyenneté. Ces visites scolaires ont lieu sur site chaque année.

Autour de la thématique Politique de la Ville, des actions pérennes sont également organisées dans les écoles par et pour les écoliers avec des partenaires associatifs dans les quartiers prioritaires d'Aix-en-Provence où se trouvent plusieurs écoles primaires. Les axes éducatifs sont portés par l'objectif d'apprendre à vivre ensemble et d'accueillir les différences : en développant les actions citoyennes et la participation à la vie locale (**le Rallye Citoyen destiné aux élèves de CM2 des écoles en réseau d'éducation prioritaire**) ; en sensibilisant à l'environnement et à l'écologie ; en favorisant l'inclusion ; en tissant des liens intergénérationnels...

La thématique de la culture et des arts est elle aussi mise à l'honneur par la mise en place d'actions annuelles. **L'Orchestre à l'École** est notamment un dispositif partenarial avec une coordinatrice et des professeurs du conservatoire à rayonnement régional Darius Milhaud, lancé depuis 8 ans sur Aix-en-Provence. Il favorise ainsi le développement de la pratique artistique en milieu scolaire. Il se fonde sur une pédagogie innovante dont le principe est l'apprentissage collectif d'un instrument. En plus de l'acquisition de compétences propres à l'éducation musicale, l'enjeu de ce projet est de favoriser l'autonomie, l'initiative, l'écoute et le respect chez les élèves, le tout ponctué par des prestations musicales des élèves en public, dont au Grand Théâtre de Provence comme en janvier 2025. Pour l'année 2025 - 2026, ce sont les élèves des écoles élémentaires **Jean Jaurès, Jules Ferry et les Lauves qui bénéficieront de l'Orchestre à l'École**.

La Ville a également comme partenaires : **TECHNICATOME** dans le cadre du dispositif pérenne COUP DE POUCE et de la Petite Galerie Cézanne 2025, ainsi que la **MAIF** dans le cadre du programme SAVOIR ROULER À VÉLO en direction des enfants des écoles élémentaires.

## DES THÉMATIQUES PÉRENNES POUR 2025 - 2026



**POURSUIVRE**  
LA PLACE DU VÉGÉTAL EN VILLE ET LA  
DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS



**SENSIBILISER**  
LES ENFANTS AUX ENJEUX DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA  
BIODIVERSITÉ



**FAVORISER**  
LES MOBILITÉS ALTERNATIVES  
(ÉCOMOBILITÉ SCOLAIRE)



**CONTINUER**  
LA PROFESSIONNALISATION DES  
MÉTIER DE L'ÉDUCATION AU  
SERVICE DES ENFANTS

# CE QU'IL FAUT RETENIR

## AUX COULEURS DE « CEZANNE »

**Les Ateliers du Goût** : du 29 septembre au 17 octobre, la 2<sup>e</sup> édition des Ateliers du Goût pour les enfants s'inspirera à 100 % de l'Année Cézanne avec un thème intitulé : « à la table de Cézanne et de ses amis ». Ces ateliers de saveurs et de sens seront dédiés au peintre Cézanne et à ce qu'il aimait manger avec ses amis. Parallèlement à ces Ateliers, seront proposés à la cantine 4 menus à thème (les 2, 6, 10 et 14 octobre) rappelant les mets appréciés par Paul Cézanne, Émile Zola, Auguste Renoir et Camille Pissarro. Un plaisir gourmand en perspective pour les élèves.

**La Petite Galerie Cézanne** : toujours dans le cadre de l'Année Cézanne, est proposée **une exposition sur mesure, totalement participative**, conçue pour être visitée et expérimentée à hauteur d'enfant : La petite galerie Cézanne (8/10 rue des Allumettes). Destinée aux enfants entre 3 et 12 ans, cette exposition pédagogique permet de découvrir l'univers de l'artiste et d'appréhender sa démarche créative au fil de manipulations et d'expérimentations in situ (ouverte en entrée libre, sans réservation, du mardi au dimanche de 13h à 19h) (accueil de scolaires de la petite section maternelle à la 5<sup>e</sup> sur réservation uniquement : [petitegaleriecezanne@mairie-aixenprovence.fr](mailto:petitegaleriecezanne@mairie-aixenprovence.fr)).



*\* L'Année Cézanne s'écrit sans le E accentué,  
Paul Cézanne signant ainsi ses tableaux et lettres pour la postérité !*

## UNE EXPÉRIMENTATION QUI SE POURSUIT

L'année dernière, trois écoles aixoises avaient bénéficié de l'expérimentation des tenues communes (bleue et blanche). Pour rappel, les objectifs de cette expérimentation lancée sur le plan national étaient par exemple de développer le sentiment d'appartenance au groupe scolaire, de contribuer à développer une atmosphère de travail (via la tenue de l'écopartenaire), de contribuer également à développer l'égalité fille/garçon, de développer le bien-être à l'école et une certaine cohésion de groupe grâce à l'unicité vestimentaire. Pour l'année 2025 – 2026, les écoles **Grassi et Pierre-Gilles de Gennes** renouvellent l'expérimentation des tenues communes.

## UNE CHARTE DES COLLABORATIONS VILLE - ÉDUCATION NATIONALE EFFICIENTE DÈS SEPTEMBRE 2025

Co-travaillée pendant plusieurs mois par les équipes de la Ville et de l'Éducation nationale, la Charte des collaborations entre les **ATSEM** des écoles maternelles sous la responsabilité municipale de la direction Éducation Enfance Petite Enfance, **les directrices, les directeurs d'écoles et leurs enseignants concernés**, a été signée en juin 2025. Renforçant la professionnalisation des métiers de l'éducation et leur complémentarité Etat – Collectivité territoriale, cette nouvelle Charte énonce le partage concret des rôles et missions, y compris les actions communes de chaque personnel. Elle met en valeur les bonnes pratiques pour le bien des tout-petits tout au long de leur journée d'école.







## LES PERSONNELS DES ÉCOLES

### Aides Scolaires, Agents d'Entretien, Agents de Restauration Scolaire : des métiers et compétences réactualisés

Pour accompagner les enfants dans leur construction en tant que personne responsable et citoyen de demain, la Ville met à disposition ses personnels pour assurer des missions au sein des écoles ou entretenir les bâtiments dédiés. Sous la responsabilité des référents de secteur, les agents territoriaux travaillent au sein des écoles en complémentarité avec l'ensemble de la Communauté éducative. Ils sont plus de 350 femmes et hommes et représentent 3 métiers :

- **Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM ou AS) :** agents accompagnant les enfants tout au long de la journée en école maternelle
- **Agents d'Entretien (AE) :** agents chargés de l'entretien des locaux scolaires
- **Agents de Restauration Scolaire (ARS) :** agents chargés de la préparation des repas en cantine

### Référent(e)s de secteur : des postes de management intermédiaires au plus près des écoles

Lancée avant la crise covid, la mise en place des 16 référent(e)s de secteur, gérant chacun entre 2 et 3 groupes scolaires géographiquement proches, et sous la responsabilité d'un chef de service Actions éducatives, contribue au management d'équipes, à la gestion en temps de crise, au suivi de la logistique. Ils représentent également une passerelle relationnelle entre personnels, enfants, parents d'élèves et institution.

### Intervenant(e)s périscolaires : entre encadrement responsable et animation ludique

En moyenne, 200 intervenant(e)s assurent l'encadrement et l'animation des élèves durant les temps périscolaires (max. 17 heures / sem.). Étudiant(e)s, retraité(e)s ou personnes ayant besoin d'un complément de revenus, tous ont le même intérêt pour l'animation de ces lieux de vie et l'encadrement des enfants. Ils doivent posséder de nécessaires compétences professionnelles (implication responsable et porteuse de sens, connaissances du rythme de l'enfant et du fonctionnement des écoles).

## LA CAISSE DES ÉCOLES

Établissement public municipal, la Caisse des écoles est administrée par un comité de gestion présidé par le Maire ou par l'Adjoint délégué à l'Éducation. Ses missions sont notamment la gestion des restaurants scolaires (inscription, facturation, mise en œuvre des repas), les appels d'offres des denrées alimentaires et matériel de restauration, les procédures de commande et le paiement des factures, la comptabilisation des repas et le recouvrement, via le Trésor Public, de la participation des familles aux repas.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'équipe de la Restauration Scolaire est composée de 54 agents basés à la Cuisine Centrale ; celle-ci a été créée en 2006 en périphérie d'Aix et à proximité des 48 cuisines satellite des écoles. La Ville produit les repas scolaires en régie municipale complète : cuisine centrale, livraisons, cuisines satellite et service à table. Pour exemple en 2024, plus de 965 800 repas ont été servis.

## LA DEEPE

La Direction Éducation Enfance Petite Enfance regroupe les services suivants qui, au quotidien, travaillent en complémentarité pour le bien des enfants : Relation Familles et Petite Enfance ; Actions Éducatives ; Coordination - Restauration scolaire ; Administration Ressources ; Projet et amélioration continue.







*Aménagement de  
la cour école Sextius*

# LES COORDONNÉES DE LA DIRECTION ÉDUCATION - ENFANCE - PETITE ENFANCE

## BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA DEEPE

Rue Chastel et rue Lisse Saint-Louis  
Centre-ville d'Aix-en-Provence.

## HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

lundi et jeudi (13h15 à 16h15)  
mardi et mercredi (09h00 à 12h15)  
vendredi (09h00 à 12h15)

## SERVICE RELATION FAMILLES ET PETITE ENFANCE

19 Rue Lisse Saint-Louis  
04 42 91 89 17

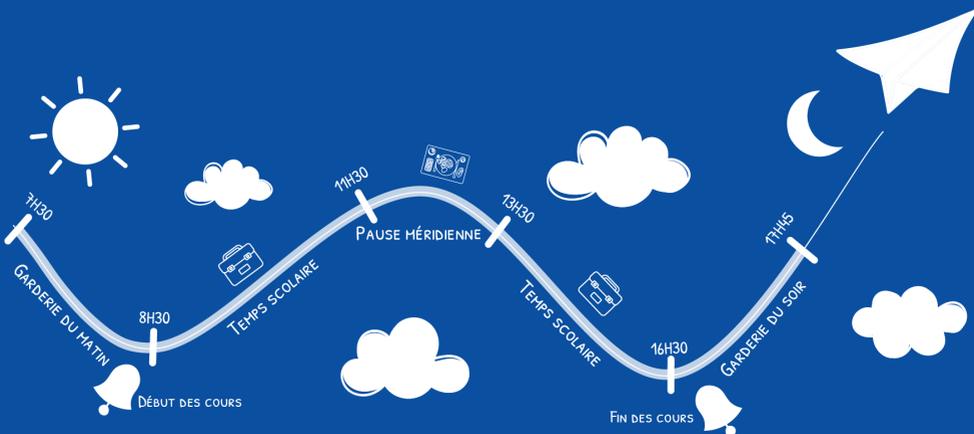
## COURRIELS GÉNÉRAUX

Garderie : [garderie@mairie-aixenprovence.fr](mailto:garderie@mairie-aixenprovence.fr)  
Cantine : [cantine@mairie-aixenprovence.fr](mailto:cantine@mairie-aixenprovence.fr)  
Inscriptions : [inscription-ecole@mairie-aixenprovence.fr](mailto:inscription-ecole@mairie-aixenprovence.fr)  
Projet d'Accueil Individualisé : [pai-ecoles@mairie-aixenprovence.fr](mailto:pai-ecoles@mairie-aixenprovence.fr)

Toutes les informations sur les modalités d'inscriptions sur les temps scolaire et périscolaire, sur la restauration scolaire, ainsi que le fonctionnement des services dédiés de la Direction Education Enfance Petite Enfance se trouvent dans le Règlement Périscolaire 2025 - 2026 donné aux parents et mis en ligne sur le site de la Ville.

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

	Dernier jour de cours	Reprise des cours
Rentrée		lundi 1 <sup>er</sup> septembre 2025
Vacances de la Toussaint	samedi 18 octobre	lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	samedi 20 décembre 2025	lundi 5 janvier 2026
Vacances d'Hiver	samedi 14 février	lundi 2 mars 2026
Vacances de Printemps	samedi 11 avril	lundi 27 avril 2026
Pont de l'Ascension	mercredi 13 mai 2026	
Vacances d'Été	samedi 4 juillet 2026	



Ce guide ayant été conçu avant l'été 2025, nous vous invitons à consulter le site de la Ville pour d'éventuelles nouvelles informations sur l'année scolaire 2025 - 2026.

